

D.2021.02.10.1.23

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Février 2021

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.23 – 3^{ème} LIGNE DE METRO - Marché n° M3 2020 14339 M à conclure avec le groupement PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE « Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé » - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille vingt et un, le dix février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (pouvoir M. Carles)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (pouvoir M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (pouvoir M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre		X (pouvoir M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick		X (pouvoir M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210211-20210210-1-23D-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express.

Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie pour la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express et en autorisait la signature.

Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, approuvait la déclaration de projet, et déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et a décidé d'en poursuivre la réalisation.

Le présent marché concerne la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), relative à des opérations d'infrastructure de catégorie 1 au sens de l'article R4532-1 du Code du Travail, en phase de conception et réalisation de la 3^{ème} Ligne de Métro.

Elle couvre l'ensemble des missions de CSPS de la phase conception pour l'établissement du Plan Général de Coordination (PGC), les avis sur études détaillées de conception et le suivi de chantier jusqu'à la mise en service, à la fois pour les travaux d'infrastructures de génie civil, les systèmes de transport, et les Courant Faibles.

Cette mission est confiée à un bureau d'étude spécialisé en sécurité et santé au travail et disposant de Coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé de niveau 1.

La durée globale du marché d'études est estimée à 96 mois.

La procédure de passation retenue est un appel d'offres ouvert conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 05 octobre 2020 aux publications du JOUE et au BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 10 novembre 2020 à 12h00 puis reportée au 16 novembre à 12h00 par lettre circulaire en date du 2 novembre 2020.

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

Vingt-cinq (25) dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

4 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- SYSTRA
- BUREAU VÉRITAS Construction / SOCOTEC Construction
- PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE
- QUALICONSULT SÉCURITÉ

Les candidatures ont toutes été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 25 janvier 2021, attribué le marché au groupement PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE pour un montant de 986 400,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché M3 2020 14339 M avec le groupement PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE.

.....

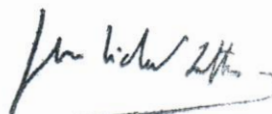
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés
(MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote)

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE, le marché n° M3 2020 14339 M pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de la 3^{ème} ligne de métro pour un montant de 986 400,00 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES